



# Aide à l'utilisation des TICE dans les écoles

Domaine

internet

## Disposer des services Google : Picasa

### Google, qu'est-ce que c'est ?

Google est l'une des plus imposantes entreprises du marché d'Internet et possède le parc de serveurs le plus important au monde, ce qui permet d'indexer des milliers de milliards de pages web. En effet, la plus grande part des revenus de l'entreprise (95%) provient des publicités placées sur le **moteur de recherche** Google, utilisé par la très grande majorité des internautes (près de 90%). Par ailleurs, Google offre « gratuitement » de nombreux **logiciels** et **services** (email, suite bureautique, vidéo, photo, blog...), lui permettant d'engranger des renseignements sur les utilisateurs : suivi de la navigation et stockage des mots-clés saisis dans le moteur de recherche, scan des mails dans Gmail, des informations livrées dans les formulaires... Le 8 janvier 2014, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a sanctionné Google à une amende de 150 000 euros, estimant que les règles de confidentialité mises en œuvre par la firme depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012 ne sont pas conformes à la Loi informatique et libertés en France

**Pour résumer** : il faut garder à l'esprit que tous les fichiers sauvegardés sur les serveurs Google participent au recueil de données de l'entreprise.

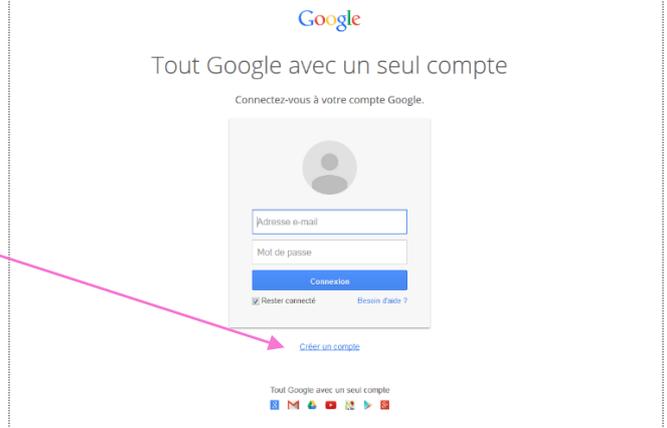
### 1) Créer un compte Google pour l'école (à ne faire qu'une fois)

Ouvrir le logiciel de navigation (Firefox ou Chrome) pour aller sur la page d'accueil de Google : [https://www.google.fr/?qws\\_rd=ssl](https://www.google.fr/?qws_rd=ssl)

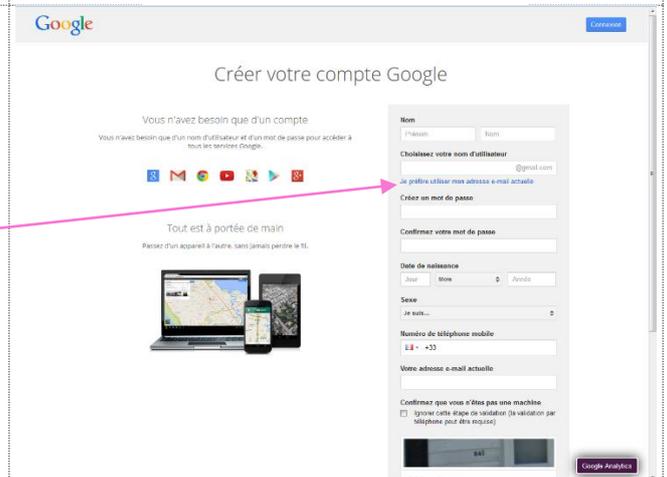
Cliquer sur le bouton bleu **[Connexion]** se trouvant en haut à droite de la page.



Sous l'encadré se trouvant au centre de la page, cliquer sur le lien « **Créer un compte** ».



Dans le formulaire, cliquer sur le lien « **Je préfère utiliser mon adresse e-mail actuelle** »





Compléter alors le formulaire en saisissant l'adresse professionnelle de l'école (se terminant en ...@ac-amiens.fr).

La capture d'écran ci-contre peut servir d'exemple.

Ne pas oublier de saisir le texte lisible sur l'image en dessous de « **Confirmez que vous n'êtes pas une machine** » puis de cocher la case devant « J'accepte les [Conditions...](#) » avant de cliquer sur le bouton

**[Étape suivante]**

Ouvrir ensuite la boîte mël de l'école pour y rechercher le message de validation envoyé par Google.

Cliquer alors sur le lien hypertexte permettant de finaliser l'ouverture du compte.

Valider votre adresse e-mail

Vous avez presque terminé ! Un message de validation a été envoyé à ce.0601234A@ac-amiens.fr.

Il vous suffit de consulter vos e-mails, puis de cliquer sur le lien pour finaliser la création de votre compte Google. Une fois votre adresse e-mail validée, vous pourrez créer votre profil Google+ et accéder à tous les produits et les services Google.

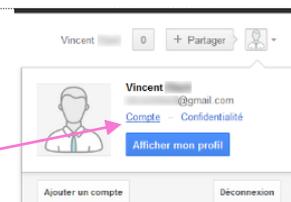
Vous ne trouvez pas le e-mail ? Vous pouvez alors [Renvoyer un e-mail de validation](#) ou [consulter le centre d'aide](#).

Depuis 2012, l'ouverture d'un compte Google est forcément associée à un profil Google+. Google+ est un réseau social comme Facebook ou Twitter. Or, ce système ne convient pas à tous les utilisateurs, notamment ceux qui souhaitent rester invisibles sur les moteurs de recherche, notamment pour protéger leur vie privée. Cependant, il est tout à fait possible d'utiliser les services Google comme Agenda, Picasa, Maps... en supprimant le profil Google+. Suivre l'étape 2 pour supprimer le compte Google+.

## 2) Supprimer le profil Google+

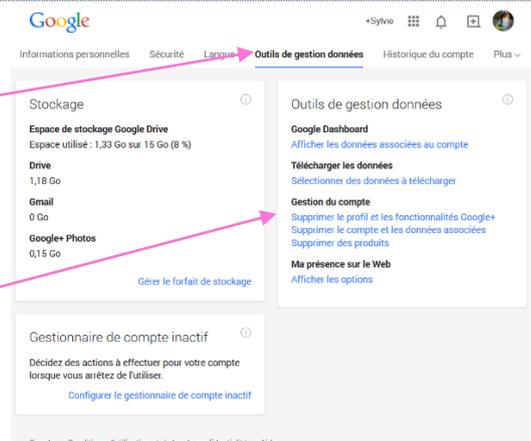
Se connecter au compte Google par le bouton **[Connexion]** se trouvant en haut à droite de la page d'accueil de Google.

Cliquer sur l'image du profil, en haut à droite de l'écran. Dans la petite fenêtre qui apparaît, cliquez sur le lien [Compte](#).



Cliquer sur l'onglet **Outils de gestion données**.

Cliquer sur le lien « [Supprimer le profil et les fonctionnalités Google+](#) ».





Cocher la case devant « Me désabonner aussi des mises à jour de toutes les personnes que je suis... », puis celle qui apparaît en bas (« **Obligatoire** : Je suis conscient(e) que la suppression de ce service et des données qu'il contient est définitive »), avant de cliquer sur le bouton **[Supprimer les services sélectionnés]**.

Une page de confirmation recueille les motifs de la suppression du compte. La remplir est facultatif.

Sur la page d'accueil de Google, la photo du profil a maintenant disparu.

Un clic sur le triangle à droite du nom du compte ouvre une fenêtre qui permet toujours de gérer le compte (ou de re-crée un profil Google+)

Un clic sur le pavé des applications permet toujours d'accéder aux services Google.



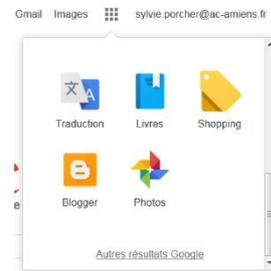
## 3) Utiliser le service Picasa sans le profil Google+

Le service Picasa est un ensemble constitué de deux éléments :

- un service en ligne proposé par Google nommé **Picasa Web Album** qui permet de publier très facilement sur internet les photos stockées sur le disque dur de l'ordinateur de l'utilisateur,
- un logiciel de gestion d'images « hors-ligne » nommé **Picasa 3**.

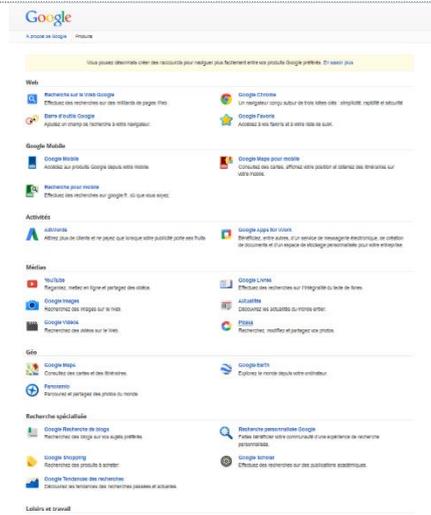
### Installer le logiciel de gestion d'images (à ne faire qu'une fois)

Pour télécharger le logiciel, cliquer sur le pavé des applications en haut à droite de la page d'accueil de Google, cliquer ensuite sur « Plus », puis sur le lien Autres résultats Google

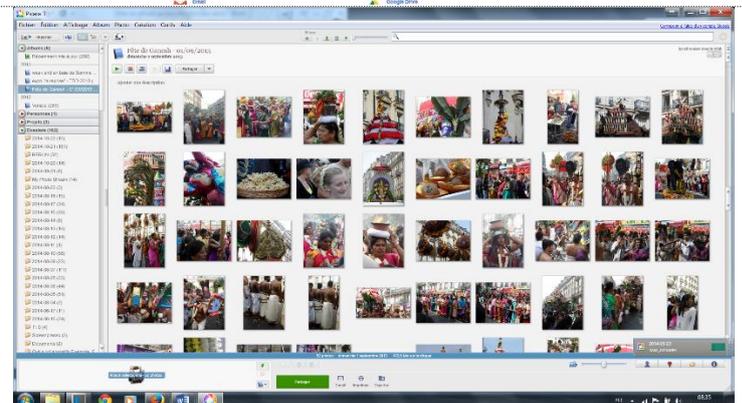


Dans la page qui s'ouvre, chercher le lien vers « Picasa » dans le paragraphe « Médias ». Il sera proposé alors de télécharger le programme « hors-ligne » Picasa à installer sur chaque ordinateur. Pour paramétrer l'installation, consulter ce tutoriel en ligne :

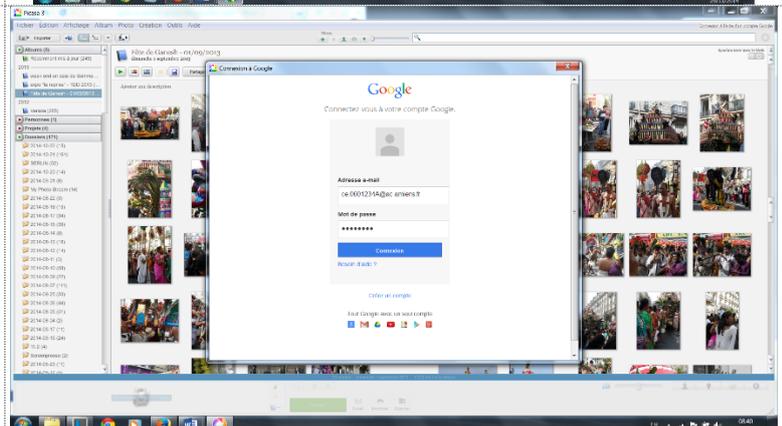
<http://www.memodoc.com/391-telechargement/18476-picasa-logiciel.html>



La gestion, la modification, la compression et le téléchargement des photos à mettre en ligne se fera hors connexion par le biais de ce programme installé sur l'ordinateur.

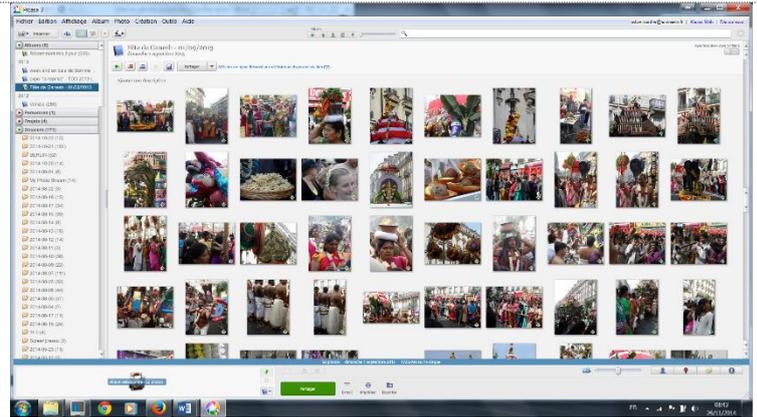


Un clic sur le lien « Connexion à l'aide d'un compte Google » situé dans l'angle supérieur droit permet de coupler le programme **Picasa 3** à l'espace d'hébergement en ligne « **PicasaWeb Albums** ».

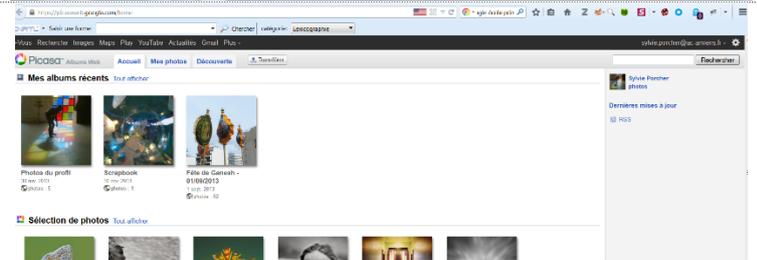




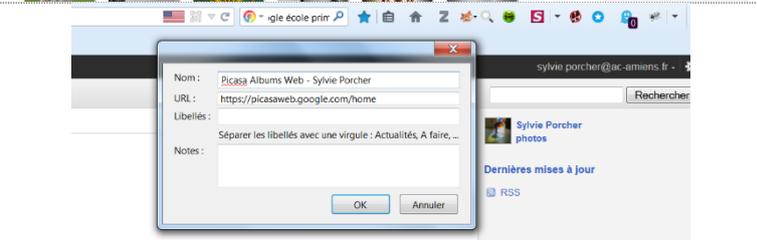
Une fois authentifié, un clic sur le lien « Albums Web » permet d'accéder au service en ligne.



Le logiciel Picasa 3 actionne alors le navigateur par défaut (théoriquement Mozilla Firefox) pour ouvrir la page internet où sont hébergées les images du compte enregistré.



Il est préférable d'ajouter cette page aux marque-pages du navigateur Firefox, soit en cliquant sur l'étoile se trouvant juste à droite de la barre d'adresse et de la mini-barre de recherche, soit en appuyant simultanément sur les touches [CTRL] et [D] du clavier de l'ordinateur.



Il faudra toujours utiliser ce lien pour éviter la redirection automatique que Google a configuré vers la page Google+.

Il existe de nombreux tutoriels de prise en mains du logiciel **Picasa 3** afin d'apprendre à modifier, compresser et mettre en ligne des photos. Voici deux liens :

- tutorial montrant les fonctionnalités : <http://www.memoclic.com/605-picasa/18384-tutoriel.html>
- blog ne traitant que de ce logiciel : <http://picasaenbref.blogspot.fr/>

## Utiliser le service d'hébergement PicasaWeb Albums

Si le logiciel de gestion d'images n'a pas déjà été installé sur l'ordinateur, le lien <https://picasaweb.google.com/lh/myphotos?noredirect=1> aboutira sur une page proposant de télécharger Picasa 3.

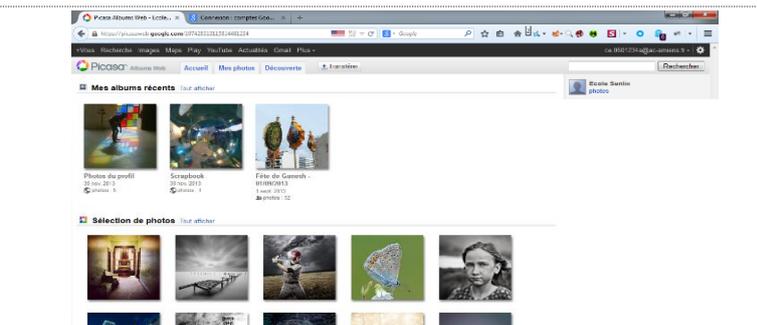


## 4) insérer un diaporama de PicasaWeb Albums sur son site d'école

Ouvrir le navigateur puis aller sur le site PicasaWeb Albums en utilisant l'adresse suivante :

<https://picasaweb.google.com/lh/myphotos?noredirect=1>

Cliquer sur l'onglet | **Mes photos** |,  
Puis cliquer sur l'image de l'album à diffuser.





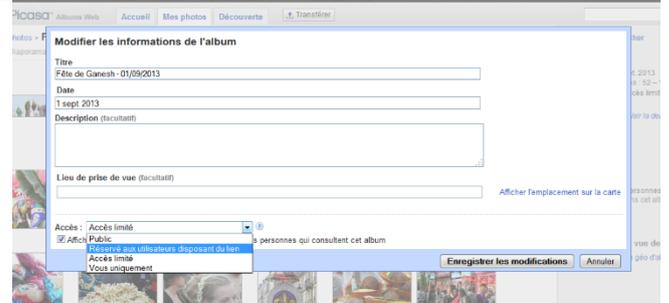
# Aide à l'utilisation des TICE dans les écoles



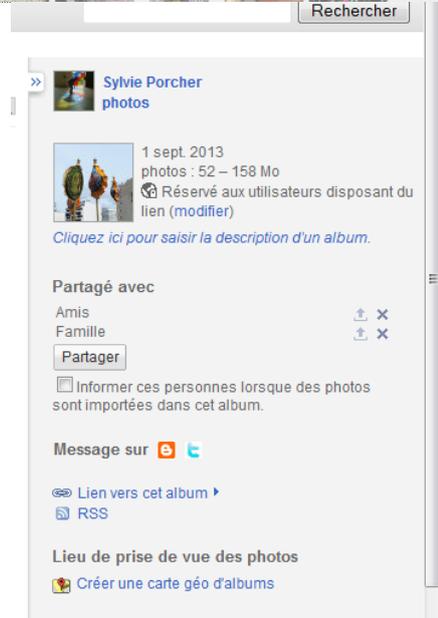
Une fois l'album ouvert, dans le volet de droite, Cliquer sur « Modifier »



Une fenêtre s'ouvre, permettant de donner un titre, de changer la date mais surtout de régler les droits d'accès à l'album.  
Cliquer sur le triangle pour ouvrir le menu déroulant et choisir l'option « Réservé aux utilisateurs disposant du lien ».  
Cliquer enfin sur le bouton **[Enregistrer les modifications]**.



Toujours dans le volet de droite, cliquer sur « Lien vers cet album ».



Cela permet de « déplier » deux champs :  
- dans le premier, l'adresse de consultation de l'album est affichée, il suffit de sélectionner l'intégralité de l'URL au moyen des touches [CTRL]+[A] du clavier puis de la copier dans le presse-papier (CTRL+C) pour enfin la coller dans l'article de son site (CTRL+V).  
- dans le second, est affiché le code d'insertion du diaporama à copier-coller dans l'éditeur d'un article de site internet. En cliquant sur le lien « Insérer un diaporama dans une page Web », on ouvre une fenêtre de paramétrage

